

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Culture, citoyenneté et relations  
internationales »

Conseil municipal du 26 juin 2017  
Séance du 6 juin 2017

## 24 Relations internationales - subventions aux associations

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	Mme BARBETTE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	M. SERTAIN

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

- Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

La ville de Creil soutient les associations culturelles ou de solidarité à vocation internationale en les accompagnant dans leurs actions, le montage de projets, mais parfois aussi par l'attribution d'une aide financière directe. Dans ce cas, un contrôle est effectué par les services municipaux pour veiller à la bonne utilisation des fonds publics.

Au vu des dossiers remis dans les délais impartis, il vous est proposé :

- de voter l'attribution de subventions de fonctionnement pour les associations culturelles et de solidarité à vocation internationale suivantes :

Association	Subvention de fonctionnement
Comité de Jumelage de Creil	7 000 €
France Pologne	500 €
Pharmacie humanitaire internationale	500 €

- de voter l'attribution de subvention sur projet pour l'association de solidarité à vocation internationale suivante :

Association	Subvention sur projet
Pour un sourire	800 €

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Culture citoyenneté et relations internationales » en date du 6 juin 2017,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement pour les associations culturelles suivantes :

Association	Subvention de fonctionnement
Comité de Jumelage de Creil	7 000 €
France Pologne	500 €
Pharmacie humanitaire internationale	500 €

et l'attribution de subventions sur projet pour les associations de solidarité à vocation internationales suivantes :

Association	Subvention sur projet
Pour un sourire	800 €

**Article 2** : d'imputer les dépenses correspondantes au compte prévu à cet effet dans le budget de la Ville, compte RI/04/6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **27 JUIN 2017**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 30/06/17

et publication ou notification le 30/06/17

affiché le 27/06/17

CREIL, le 30/06/2017

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques

Jacques VILMONT

2/2